



Le 30 novembre 2012 à Paris
Dominique Démaret

Module de formation centré sur la pratique des élus au CHSCT

Programme



Déroulé du module de formation

I. Jour 1

1. Matinée – 9h-12h30

9h-9h30 - tour de table – présentation et attentes

9h30 - 10h45 – Analyse du fonctionnement d'un CHSCT

- Rôle du secrétaire.
- Élaboration de l'ordre du jour, fixation des points
- Rédaction du PV et approbation
- Information et consultation du CHSCT

Pause

11h – 11h 45 – Qu'entends t-on par prévention ?

- Facteurs de risques, risques, danger, dommages,
- Le risque pour la santé et la sécurité : fréquence, gravité, criticité
- Le document unique de la prévention des risques
- L'analyse de la situation de travail

12h-12h30 – Questions

2. Après midi – 13h30-17h

13h45 -15h – Qu'entend-on par risques psycho sociaux ?

Qu'est ce que le travail humain ? Comment la fonction encadrante intervient – elle dans les problématiques de souffrance au travail, travail prescrit/travail réel.

Organisation du travail, poste, emploi, métier, fonction.

Pause

15h15-16h15 – Conférence de Simone Cottin, psychologue clinicienne.

Qu'entend-on par souffrance au travail ? Que peut-on attendre d'une consultation de souffrance au travail ? Charge mentale, burn out, décompensation psychique

16h15 – 17h – Débat, questions.



II. Jour 2

1. Matinée – 9h-12h30

9h-9h30 – Questions sur les sujets abordés la veille

9h30 - 10h45 – Les enjeux de l'évolution des CHSCT dans la fonction publique à travers les textes de lois et décrets. Mise en perspective avec le réel du dialogue social aujourd'hui.

Les rôles respectifs des membres de droit du CHSCT : médecin de prévention, inspecteur santé et sécurité au travail,

Pause

11h – 12h – Fiches pratiques pour les situations les plus courantes d'intervention des CHSCT – Principes intangibles du fonctionnement de l'instance.

- Droit d'alerte, droit de retrait
- Accident de service : Comment le CHSCT doit-il réagir ?
- Délégation d'enquête : Dans quelles circonstances ? Quel fonctionnement ?
- Situation de harcèlement d'un agent : que fait le CHSCT ?
- Altercations violentes, tentative de suicide, suicide sur le lieu de travail : que faire ?

Ces situations seront évoquées du point de vue des textes juridiques et complétées par des situations vécues par les participants.

12h -12h30 – Élaboration des thèmes pour le travail en ateliers.

- Recueil d'une question par participant à traiter dans les ateliers de l'après midi.
- Regroupement des questions en deux thèmes, constitution de 2 groupes d'échanges de pratique

2. Après midi – 14h-17h

14h -15h 30 – travail en atelier.

Pause

15h45-16h30 – Restitution par les participants des travaux dans les groupes.

16h30 – 17h – Débat, questions, synthèse des deux jours.



Les intervenantes

Dominique Démaret, a créé le cabinet **futur antérieur**. Titulaire de trois maîtrises - lettre, sociologie, philosophie - d'un DESS en développement de la fonction personnel et d'un diplôme en sociologie de l'entreprise à l'IEP de Paris, Après avoir exercé la fonction personnel pendant 10 ans puis le conseil en organisation, elle s'est spécialisée dans la psycho dynamique du travail et la clinique de l'activité au CNAM. Elle est associée aux travaux de L'Association des Professionnels en Sociologie de l'Entreprise (APSE) depuis sa création par Renaud Sainsaulieu en 1998 et membre du conseil d'administration. Elle réalise des expertises en organisation et santé au travail auprès des CHSCT depuis plus de 10 ans.

Lydie Bortot a travaillé dans des environnements professionnels très différents – secteur culturel et financier – et dans des organisations de taille et de structure variées, de la TPME au groupe international. Ces « voyages » lui ont permis de construire des capacités de lecture et de compréhension des réalités sociales de l'entreprise, de ses jeux d'acteur et des systèmes organisationnels complexes. Ces dix dernières années dans un groupe financier l'ont amené à se consacrer à la coordination et à l'accompagnement de projets en lien avec la Direction Générale, les Ressources Humaines, les représentants du personnel et les responsables syndicaux. Elle y a complété et affirmé des compétences en négociation, prévention et gestion de conflits dans une dimension interculturelle. Le master en sociologie de l'entreprise de l'IEP Paris a validé ces multiples expériences de terrain. Elle y a également acquis des techniques d'analyse sociale et d'intervention en entreprise.

Simone Cottin est psychologue clinicienne et psychopathologue du travail. Elle a travaillé alternativement dans la fonction publique et le privé. Elle a enseigné à l'université Paris V et Paris VII ainsi qu'au CNAM dans le laboratoire de santé et travail. Elle reçoit maintenant en consultation de « santé/souffrance au travail », enseigne et conseille en organisation et santé au travail les entreprises, administrations et institutions.



Les conditions de réalisation

Les modules seront dispensés dans les locaux mis à disposition par la FSU. Pour le bon déroulement des séances et leur efficacité pédagogique, le nombre total de participants ne devra pas aller au delà de 15 personnes.

Calendrier : **29/30 janvier 2013**

futur antérieur facturera 2 jrs d'intervention sur la base de 1400 euros h.t soit 2800 euros h.t. au total et offrira à titre gracieux le travail de préparation du module et les supports de présentation sous format numérique.

Après accord sur l'ensemble de ces points ainsi que sur le programme, la mission fera l'objet d'une convention de formation.

Pour **futur antérieur**

Dominique Démaret